

Les Canadiens et la politique étrangère

Principales préoccupations des Canadiens

La promotion des droits de la personne et le développement

Beaucoup de témoins voudraient que la politique extérieure du Canada mette davantage l'accent sur le respect des droits de la personne. Plusieurs tenants de ce principe, comme la Fondation canadienne des droits de l'homme, ont reproché au livre vert de ne mentionner les droits de la personne qu'en passant. La fondation a estimé que :

les droits de la personne [devraient être], de façon visible, un des grands principes co-déterminants de la politique étrangère canadienne, sinon son âme et sa substance (47:69).

Quelques témoins se sont dits en faveur de la nomination d'un ou plusieurs agents ou groupes, au sein du gouvernement fédéral, qui seraient chargés d'encourager le respect des droits de la personne à l'étranger. D'autres ont demandé qu'un comité parlementaire examine la façon dont les droits de la personne sont respectés dans le monde.

Beaucoup plus souvent, cependant, les témoins qui s'intéressaient aux droits de la personne ont demandé que le Canada adopte une politique précise concernant l'Afrique du Sud et l'Amérique centrale. Dans les deux cas, ils préconisaient une intervention du Canada surtout parce que les gouvernements en cause violaient les droits de la personne de façon systématique et flagrante. En ce qui a trait à l'Afrique du Sud, une assez grande minorité des mémoires soutenaient que la question de l'Afrique du Sud était une affaire interne et que le Canada ne devrait pas s'en mêler. Par contre, la plupart des mémoires sur l'Amérique centrale présentaient des caractéristiques communes; en effet, leurs auteurs critiquaient la politique des États-Unis dans la région et demandaient que le gouvernement canadien y joue un rôle plus important; beaucoup réclamaient entre autres l'ouverture d'une ambassade au Nicaragua. Quelques témoins ont dit s'inquiéter de la politique du gouvernement nicaraguayen et de son attitude envers les Indiens Miskito.

Nous nous sommes réjouis de voir que la population demandait de plus en plus que la politique extérieure du Canada englobe la question des droits de la personne, tendance qui est probablement durable. À notre avis, cette évolution des mentalités s'inscrit dans un mouvement mondial de sensibilisation qui s'est traduit par l'adoption de l'Acte final d'Helsinki à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, en 1975. Chez nous, l'enchâssement dans la constitution de la Charte des droits et libertés a contribué à sensibiliser encore plus la population à cette question.